



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-001-2024-05

PUBLIÉ LE 2 MAI 2024

# Sommaire

## Agence Régionale de Santé / Direction de la Santé Publique

IDF-2024-04-29-00046 - DSF2024-093-GINOT DSP (2 pages)	Page 3
IDF-2024-04-29-00047 - DSF2024-094 FABRE MONS DSP (2 pages)	Page 6

## Agence Régionale de Santé / Direction de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation numérique

IDF-2024-04-29-00028 - ARRETE N° DSF 2024-083 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE "ORDONNATEUR" DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE (2 pages)	Page 9
IDF-2024-04-29-00029 - ARRETE N° DSF 2024-084 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE "ORDONNATEUR" DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE (3 pages)	Page 12

## Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2024-04-29-00041 - ARRÊTÉ N° DSF 2024-085 - PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE - Agnès CARADEC USEO - DOS?? (2 pages)	Page 16
IDF-2024-04-29-00043 - ARRÊTÉ N° DSF 2024-087 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE - Gwenaëlle LE BRETON - DOS?? (2 pages)	Page 19
IDF-2024-04-29-00045 - ARRÊTÉ N° DSF 2024-089 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE - Laure-Anne SCHERRER - DOS (2 pages)	Page 22
IDF-2024-04-29-00042 - ARRÊTÉ N° DSF 2024-091 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE - Laure WALLON - DOS?? (2 pages)	Page 25
IDF-2024-04-29-00044 - ARRÊTÉ N° DSF 2024-092 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE - Fabien PERUS - DOS (2 pages)	Page 28
IDF-2024-04-29-00040 - ARRÊTÉ N° DSF2024-090 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE - Béatrice SEVADJIAN - DOS?? (2 pages)	Page 31

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-29-00046

DSF2024-093-GINOT DSP

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DSF 2024-093

#### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
  - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
  - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
  - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
  - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
  - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
  - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
  - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
  - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
  - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
  - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
  - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
  - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
  - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
  - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
  - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
  - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée à **Monsieur le Docteur Luc GINOT, Directeur de la Santé Publique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DSP** :

- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget annexe ;
- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 1 000 000 euros pour les actes relevant de l'enveloppe d'intervention du budget annexe, à l'exception des engagements récurrents donnant lieu à paiement par 12<sup>ème</sup> pour lesquels la délégation de signature n'est pas plafonnée.

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Délégation de signature est donnée à **Monsieur le Docteur Luc GINOT, Directeur de la Santé Publique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DSP**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 29 avril 2024

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

***SIGNÉ***

Denis ROBIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-29-00047

DSF2024-094 FABRE MONS DSP

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DSF 2024-094

#### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
  - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
  - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
  - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
  - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
  - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
  - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
  - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
  - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
  - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
  - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
  - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
  - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
  - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
  - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
  - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
  - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** En cas d'empêchement de **Monsieur le Docteur Luc GINOT, Directeur de la Santé Publique**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean FABRE-MONS, Directeur adjoint de la Santé Publique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DSP** :

- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget annexe ;
- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 1 000 000 euros pour les actes relevant de l'enveloppe d'intervention du budget annexe, à l'exception des engagements récurrents donnant lieu à paiement par 12<sup>ème</sup> pour lesquels la délégation de signature n'est pas plafonnée.

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean FABRE-MONS, Directeur adjoint de la Santé Publique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DSP**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 29 avril 2024

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

***SIGNÉ***

Denis ROBIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-29-00028

ARRETE N° DSF 2024-083 PORTANT  
DELEGATION DE SIGNATURE "ORDONNATEUR"  
DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE  
REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DSF 2024-083

#### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
  - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
  - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
  - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
  - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
  - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
  - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
  - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
  - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
  - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
  - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
  - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
  - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
  - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
  - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
  - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
  - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée à **Monsieur Julien MARCHAL, directeur de l'Innovation, de la Recherche, de la Transformation Numérique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DINO** :

- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget annexe ;
- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 1 000 000 euros pour les actes relevant de l'enveloppe d'intervention du budget annexe, à l'exception des engagements récurrents donnant lieu à paiement par 12<sup>ème</sup> pour lesquels la délégation de signature n'est pas plafonnée.

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Délégation de signature est donnée à **Monsieur Julien MARCHAL, directeur de l'Innovation, de la Recherche, de la Transformation Numérique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DINO**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 29 avril 2024

La Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

***SIGNÉ***

Denis ROBIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-29-00029

ARRETE N° DSF 2024-084 PORTANT  
DELEGATION DE SIGNATURE "ORDONNATEUR"  
DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE  
REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DSF 2024-084

#### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE- FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
  - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
  - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
  - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
  - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
  - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
  - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
  - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
  - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
  - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
  - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
  - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
  - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
  - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
  - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
  - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
  - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** En cas d'empêchement de **Monsieur Julien MARCHAL**, Directeur de l'Innovation, de la Recherche, de la Transformation Numérique, délégation de signature est donnée à **Madame Nina PRUNIER, directrice adjointe de l'Innovation, de la Recherche, de la Transformation Numérique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DINO** :

- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget annexe ;
- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 1 000 000 euros pour les actes relevant de l'enveloppe d'intervention du budget annexe, à l'exception des engagements récurrents donnant lieu à paiement par 12<sup>ème</sup> pour lesquels la délégation de signature n'est pas plafonnée.

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Délégation de signature est donnée à **Madame Nina PRUNIER, directrice adjointe de l'Innovation, de la Recherche, de la Transformation Numérique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DINO**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 29 avril 2024

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

Denis ROBIN



Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-29-00041

ARRÊTÉ N° DSF 2024-085 - PORTANT  
DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR  
» DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE  
RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE - Agnès  
CARADEC USEO - DOS

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DSF 2024-085

#### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
  - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
  - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
  - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
  - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
  - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
  - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
  - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
  - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
  - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
  - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
  - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
  - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
  - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
  - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
  - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
  - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** En cas d'empêchement de **Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur Koré MOGNON, Directeur adjoint de l'Offre de Soins et de Madame Béatrice SEVADJIAN, Directrice du Pôle Ville-Hôpital**, délégation de signature est donnée à **Madame Agnès CARADEC-USEO, Directrice adjointe du Pôle Ville-Hôpital**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS** :

- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget annexe ;
- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 1 000 000 euros pour les actes relevant de l'enveloppe d'intervention du budget annexe, à l'exception des engagements récurrents donnant lieu à paiement par 12<sup>ème</sup> pour lesquels la délégation de signature n'est pas plafonnée.

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Délégation de signature est donnée à **Madame Agnès CARADEC-USEO, Directrice adjointe du Pôle Ville-Hôpital**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 29 avril 2024

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

Denis ROBIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-29-00043

ARRÊTÉ N° DSF 2024-087 PORTANT  
DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR  
» DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE  
L AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ  
D ÎLE-DE-FRANCE - Gwenaëlle LE BRETON - DOS

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DSF 2024-087

#### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
  - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
  - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
  - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
  - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
  - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
  - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
  - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
  - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
  - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
  - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
  - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
  - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
  - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
  - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
  - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
  - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** En cas d'empêchement de **Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur Koré MOGNON, Directeur adjoint de l'Offre de Soins, et de Madame Laure WALLON, Directrice du Pôle Ressources humaines en santé**, délégation de signature est donnée à **Madame Gwenaëlle LE BRETON, Directrice adjointe du Pôle Ressources humaines en santé**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS** :

- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget annexe ;
- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 1 000 000 euros pour les actes relevant de l'enveloppe d'intervention du budget annexe, à l'exception des engagements récurrents donnant lieu à paiement par 12<sup>ème</sup> pour lesquels la délégation de signature n'est pas plafonnée.

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Délégation de signature est donnée à **Madame Gwenaëlle LE BRETON, Directrice adjointe du Pôle Ressources humaines en santé**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 29 avril 2024

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

Denis ROBIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-29-00045

ARRÊTÉ N° DSF 2024-089 PORTANT  
DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR  
» DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE  
L AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ  
D ÎLE-DE-FRANCE - Laure-Anne SCHERRER - DOS

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DSF 2024-089

#### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
  - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
  - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
  - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
  - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
  - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
  - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
  - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
  - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
  - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
  - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
  - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
  - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
  - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
  - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
  - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
  - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** En cas d'empêchement de **Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur Koré MOGNON, Directeur adjoint de l'Offre de Soins** et de **Monsieur Fabien PERUS, Directeur du pôle Efficience**, délégation de signature est donnée à **Madame Laure-Anne SCHERRER, Directrice adjointe du pôle Efficience**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS** :

- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget annexe ;
- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 1 000 000 euros pour les actes relevant de l'enveloppe d'intervention du budget annexe, à l'exception des engagements récurrents donnant lieu à paiement par 12<sup>ème</sup> pour lesquels la délégation de signature n'est pas plafonnée.

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Délégation de signature est donnée **Madame Laure-Anne SCHERRER, Directrice adjointe du pôle Efficience**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 29 avril 2024

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

Denis ROBIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-29-00042

ARRÊTÉ N° DSF 2024-091 PORTANT  
DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR  
» DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE  
L AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ  
D ÎLE-DE-FRANCE - Laure WALLON - DOS

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DSF 2024-091

#### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
  - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
  - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
  - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
  - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
  - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
  - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
  - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
  - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
  - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
  - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
  - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
  - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
  - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
  - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
  - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
  - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** En cas d'empêchement de **Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur Koré MOGNON, Directeur adjoint de l'Offre de soins**, délégation de signature est donnée à **Madame Laure WALLON, Directrice du Pôle Ressources humaines en santé**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS** :

- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget annexe ;
- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 1 000 000 euros pour les actes relevant de l'enveloppe d'intervention du budget annexe, à l'exception des engagements récurrents donnant lieu à paiement par 12<sup>ème</sup> pour lesquels la délégation de signature n'est pas plafonnée.

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Délégation de signature est donnée à **Madame Laure WALLON, Directrice du Pôle Ressources humaines en santé**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 29 avril 2024

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

Denis ROBIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-29-00044

ARRÊTÉ N° DSF 2024-092 PORTANT  
DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR  
» DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE  
RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE -  
Fabien PERUS - DOS

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DSF 2024-092

#### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
  - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
  - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
  - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
  - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
  - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
  - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
  - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
  - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
  - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
  - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
  - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
  - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
  - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
  - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
  - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
  - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** En cas d'empêchement de **Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de Soins** et de **Monsieur Koré MOGNON, Directeur adjoint de l'Offre de Soins**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Fabien PERUS, Directeur du pôle Efficience**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS** :

- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget annexe ;
- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 1 000 000 euros pour les actes relevant de l'enveloppe d'intervention du budget annexe, à l'exception des engagements récurrents donnant lieu à paiement par 12<sup>ème</sup> pour lesquels la délégation de signature n'est pas plafonnée.

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Délégation de signature est donnée à **Monsieur Fabien PERUS, Directeur du pôle Efficience**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 29 avril 2024

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

***SIGNÉ***

Denis ROBIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-29-00040

ARRÊTÉ N° DSF2024-090 PORTANT  
DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR  
» DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE  
RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE -  
Béatrice SEVADJIAN -DOS

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DSF2024-090

#### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
  - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
  - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
  - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
  - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
  - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
  - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
  - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
  - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
  - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
  - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
  - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
  - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
  - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
  - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
  - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
  - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** En cas d'empêchement de **Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de Soins et de Monsieur Koré MOGNON, Directeur adjoint de l'Offre de Soins**, délégation de signature est donnée à **Madame Béatrice SEVADJIAN, Directrice du Pôle Ville-Hôpital**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS** :

- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget annexe ;
- les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 1 000 000 euros pour les actes relevant de l'enveloppe d'intervention du budget annexe, à l'exception des engagements récurrents donnant lieu à paiement par 12<sup>ème</sup> pour lesquels la délégation de signature n'est pas plafonnée.

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Délégation de signature est donnée à **Madame Béatrice SEVADJIAN, Directrice du Pôle Ville-Hôpital**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 29 avril 2024

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

***SIGNÉ***

Denis ROBIN